



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM
n° 060-2022

Objet : Autorisation de stationnement pour déménagement

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Société DESJOUIS Déménagements d'occuper le domaine public pour procéder au déménagement de Madame THOUVENOT Alix 8, rue Schaeffer (au niveau du portail d'entrée des Ateliers d'Art) le lundi 23 mai 2022 de 08h00 à 12h00,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser le stationnement sur le domaine public pour permettre de procéder à ce déménagement.

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à la société DESJOUIS Déménagements de stationner sur la voirie 8, rue Schaeffer (au niveau du portail d'entrée des Ateliers d'Art) le lundi 23 mai 2022 de 08h00 à 12h00.

Article 2 : Pendant cette période, la rue Schaeffer sera fermée à la circulation automobile de la Rue Louvel et Brière jusqu'au portail des Ateliers d'Art et le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre le bon déroulement du déménagement.

Article 3 : La société DESJOUIS Déménagements mettra en place une déviation, les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu de stationnement et assurera la remise en état du domaine public.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers de Touques, aux Services Techniques et à la société DESJOUIS Déménagements.

Fait à Touques, le 12/05/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

